



PUBLICATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA SANTE N° 5303-4

Recommandations pour l'utilisation prophylactique des antibiotiques en chirurgie

Update août 2017

NOTE A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Les recommandations émises en 1998 par le CSS en matière d'utilisation prophylactique des antibiotiques en chirurgie ne sont plus d'actualité et ne doivent plus être prises en compte par les professionnels de la santé.

Etant donné l'évolution très rapide des connaissances en la matière depuis 1998, le CSS n'a pas jugé opportun de refaire ce qui a déjà été réalisé et amendé par d'autres institutions au cours du temps à ce sujet. Nous invitons les personnes intéressées à consulter actuellement les données disponibles dans les guides spécifiquement dédiés (ou dont un chapitre est dédié) à l'antibioprophylaxie chirurgicale.

Pour info :

BAPCOC : <http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/organe-d%27avis-et-de-concertation/commissions/bapcoc>

Recommandations de traitements anti-infectieux en milieu hospitalier (2017) : http://organesdeconcertation.sante.belgique.be/sites/default/files/documents/bapcoc_guidelineshopi_2017_sbimc-bvikm_fr_v1.pdf